

comme d'autre part il importait à Guillaume I^{er} de forcer la Confédération, par des provocations, à intervenir dans le conflit hollando-belgo-luxembourgeois, le roi grand-duc fit citer de Moor et 4 autres fonctionnaires devant le tribunal qui, en février 1833 les condamna, par contumace, à cinq ans de travaux forcés. Ces condamnations firent beaucoup de bruit parce qu'elles comprenaient également une peine de mort prononcée contre le procureur d'Arlon Ant. Ruth. (5)

Le ministre des Travaux publics de Belgique d'Hoffschmidt, s'assura le concours de Moor et le chargea entre autres du tracé du chemin de fer qui devait relier la province belge du Luxembourg au grand réseau national. (6)

Décoré de la Croix de fer, créé chevalier de l'Ordre de Léopold en 1837, puis promu au grade d'officier en 1841, de Moor, qui était en 1846 ingénieur en chef des T. P. à Mons, fut nommé en 1847 inspecteur général des Ponts et Chaussées.

Après avoir prit sa retraite en 1855 il vint habiter La Hulpe (Brabant) où il décéda en 1858.

V — Les de Moor-Metz avaient un fils, EDOUARD, né vers 1821, et qui était représentant de Neufchâteau de 1854 à 1869 et secrétaire de la Chambre des Représentants de 1857 à 1869. (6 bis).

De son épouse Rosine Paternostre il eut deux enfants :

VI — a) Maurice-Gaston-Edouard, qui décéda le 30. 8. 1897 à Neupont-Chanly à l'âge de 41 ans et

VI — b) Jeanne, épouse de Charles ... *) de qui les 3 fils prirent le nom de Charles de Moor :

VII — 1) Fernand (1885-1907).

VII — 2) Raymond, mort vers 1950.

VII — 3) Adrien, époux depuis 1914 de Mita Büsch y Frers, demeurant au château de Monin (province de Namur), décéda vers 1951. Parents de Guy, mort vers 1940 pendant l'invasion de la Belgique ; Monique, épouse du chevalier de Theux de Meylandts (1 fille) ; Edouard.

*) Tableau généalogique dressé par Léon Laval.